

Écrit par le 26 juillet 2024

La Guinguette de Puget : le nouveau Bistrot de Pays du Luberon



Vendredi 14 octobre, le nouveau **Bistrot de Pays** du Luberon, la **Guinguette de Puget**, sera inauguré à partir de 18h. L'établissement fêtera l'obtention du label en présence d'**Amélie Jean**, Maire de Puget, et de **Dominique Santoni**, Présidente du conseil départemental de Vaucluse.

Dans le sud du Vaucluse, entre Cavailhon et Aix-en-Provence, à la lisière de la Durance et des Bouches-du-Rhône et à 10 km de Lourmarin, bienvenue à la **Guinguette de Puget** ! Ce café-restaurant multiservice, qui a emporté le label en 2022, devient le huitième **Bistrot de Pays** de Vaucluse.

Dans cet établissement, Sylvie, la gérante, réunit sous le même toit locaux et gens de passage. Native de Marseille, cette luberonnaise, qui connaît la région comme sa poche, travaille en famille avec son fils Jules.

Educatrice de jeunes enfants en réinsertion puis commerçante, c'est un concours de circonstances qui a

Ecrit par le 26 juillet 2024

amené Sylvie à devenir cuisinière. Une petite voix et une passion qui ont fait leur petit bout de chemin : issue d'une famille de restaurateurs, elle a un don inné des bonnes choses et surtout celui de les partager dans la convivialité.

En été, les tables se garnissent d'une cuisine fraîche avec des salades et des grillades notamment. Les clients les dégustent sur la terrasse ombragée avec vue sur la campagne environnante, bordée de laurier rose en fleur. En hiver, la douce odeur des petits mijotés et des recettes de famille met en appétit.

Cuisine maison et produits locaux sont les critères de sélection primordiaux de Sylvie, qui privilégie toujours les circuits courts. La clientèle est au rendez-vous avec des clients déjà habitués et d'autres conquis par l'accueil et la cuisine qui leur sont réservés.



Sylvie et Prescillia © DR

L'inauguration, ça se fête !

L'inauguration de ce nouveau Bistrot de Pays aura lieu vendredi 14 octobre à partir de 18h. Pour fêter l'obtention du précieux sésame, [Amélie Jean](#), Maire de Puget, et Dominique Santoni, Présidente du conseil départemental de Vaucluse, seront présentes. L'inauguration sera ponctuée de discours à 18h30

Écrit par le 26 juillet 2024

puis d'un apéritif dînatoire et musical offert par le bistrot à 19h.

La Guinguette de Puget, 8 place du Portalas, inauguration le vendredi 14 octobre à partir de 18h.

J.R.

Le Vaucluse parmi les 1ères destinations oenotouristiques sur Airbnb



Airbnb a récemment introduit une nouvelle manière de rechercher un séjour, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'. En France, certaines destinations sont

Ecrit par le 26 juillet 2024

particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent dans les 1ères destinations œnotouristiques sur Airbnb.

En mai, [Airbnb](#) a introduit une nouvelle façon de chercher un logement, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'.

Depuis le lancement de cette nouvelle fonction de recherche, la plateforme de location de logements a enregistré une hausse de plus de 50% du nombre d'hôtes proposant des hébergements correspondant à la catégorie 'Vignobles', atteignant ainsi plus de 120 000 logements à travers le monde.

Avec 10 000 vignobles visitables répartis partout en France, les visiteurs venus du monde entier peuvent découvrir une diversité de destinations, créant de nouvelles opportunités pour les hôtes locaux.

En France, certaines destinations sont particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent respectivement en première et seconde position des destinations œnotouristiques sur Airbnb.

Sur Airbnb, les amateurs de séjours d'œnotourisme et de séjours en pleine nature prennent particulièrement le temps de découvrir et d'apprécier cette catégorie d'hébergement : près d'un tiers des séjours dans la catégorie 'Vignobles' ont ainsi une durée supérieure à 7 jours.

Pour les habitants qui peuvent proposer un hébergement près des vignes, cet engouement pour l'œnotourisme est une opportunité de revenus complémentaires. Ainsi, entre avril et juin 2022, les hôtes français de logements près des vignes ont perçu un revenu médian de 1 590€.

J.R.

(Vidéo) Les Finances publiques, Plus fortes que la Police et la Gendarmerie

Le déploiement révolutionnaire du dispositif 'Gérer mes biens immobiliers' donne une vision précise de tous les biens possédés, et dans les moindre détails, terrain, bâti, nombre de pièces, dépendances, par un particulier sur le territoire français. Si les informations restent personnelles, elles ne cachent rien aux Finances publiques, l'administration la plus efficace de France.

Ecrit par le 26 juillet 2024

Une information délivrée par [Michel Laffitte](#), le nouveau directeur départemental des Finances publiques (DDFIP) de Vaucluse qui explique : «Gérer mes biens immobiliers' (GMBI) est de nature aussi révolutionnaire voire plus importante encore que la réforme de l'impôt prélevé à la source.»

Déploiement de Gérer mes biens immobiliers

Depuis Août, propriétaires, particuliers et professionnels peuvent obtenir une vision à la fois globale et précise -à partir de leur espace personnel et sécurisé- de leurs biens bâtis ainsi que leurs caractéristiques ; surface, nombre réel de pièces, numéro de lot cadastral... Tout y figure ! « Ils en savent plus que moi, sur l'état de mon patrimoine, » sourit amusé un chef d'entreprise vauclusien.

La surface affichée est celle réelle du bien,

Dans cette base de données, tout est inscrit : espaces cloisonnés destinés à être utilisés pour y séjourner, y dormir ou y prendre les repas. Les dégagements comme les entrées, buanderie, dressing et les dépendances incorporées comme la cave, le garage, la terrasse et le grenier ne sont cependant pas comptabilisés. Un bandeau d'information inséré sur les avis de la taxe foncière 2021 explique aux propriétaires de biens comment consulter, depuis leur espace personnel, les informations en possession de la DDFIP.

90 jours pour déclarer l'achèvement des travaux

Les déclarations d'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, déposées à partir du 1^{er} septembre 2022 feront l'objet de la déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement sur l'espace fiscal personnel sur le site impots.gouv.fr. Le procédé aura pour effet de liquider les taxes d'urbanisme désormais assuré par le Service départemental des impôts fonciers de la DDFIP (Direction départementale des Finances publiques) -dont le traitement était, auparavant, dévolu à la Direction départementale des territoires-.

Et payer les taxes

Ces taxes d'urbanisme seront d'ailleurs exigibles entre 3 et 9 mois après la date d'achèvement des travaux -alors qu'antérieurement il s'agissait de 12 à 24 mois à compter de l'autorisation de construire. En revanche la Déclaration d'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) sera, comme de coutume, déposée au service d'urbanisme des mairies. Les avis de la taxe foncière 2022 invitent ses détenteurs à se connecter sur les espaces personnel GMBI.

A compter du 1^{er} janvier 2023, Déclaration d'occupation des locaux

A compter du 1^{er} janvier 2023 et avant le 30 juin de chaque année, la déclaration d'occupation des locaux d'habitation et la collecte des loyers devient obligatoire. Elle sera renseignée en ligne sur son espace personnel GMBI (Gérer mes biens immobiliers). Le propriétaire des biens devra indiquer pour chaque local s'il l'occupe à titre principal, secondaire ou s'il le loue. A noter toutefois que le décret est en cours de parution pour cette nouvelle obligation fiscale.

Le foncier innovant avec vue depuis le ciel

[Le foncier innovant](#) n'est rien d'autre que l'application des algorithmes de l'Intelligence artificielle à

Ecrit par le 26 juillet 2024

repérer... ce qui n'aurait possiblement pas été déclaré. Ça commence comment ? Par la détection des constructions et de leurs contours, aménagements et piscines via les photographies aériennes de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN). Le croisement des fichiers se fait alors avec, notamment, les déclarations des propriétaires auprès des services de l'urbanisme, de l'administration fiscale et les images recueillies puis la mise en corrélation avec les impôts directs locaux via, par exemple, avec la taxe foncière. Une petite pensée pour les aficionados des piscines éphémères (mobiles), celles-ci restent non- imposables.

24M€ collectés sur 9 départements en 1 année

«Sur les 9 départements -Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Maine-et-Loire, Morbihan, Rhône, Haute-Savoie, Var et Vendée- testés, près de 10M€ de recettes ont été collectées dont 4 pour la seule année 2022 comptabilise Michel Laffitte, directeur départemental des Finances publiques.»

Le dispositif est actuellement étendu sur le territoire métropolitain français augmentant possiblement les recettes fiscales dès 2023. Quant à l'heureuse nouvelle 'd'une remise dans le droit chemin ?' La demande de déclaration de la taxe foncière due en 2023 et peut-être même deux ans en arrière devrait arriver aux propriétaires par voie postale. Quant aux DROM COM (Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer), l'arrivée du 'Foncier innovant' devrait s'y étendre en 2023.

www.geoportail.gouv.fr

C'est de l'actu

Le haut fonctionnaire en a également profité pour évoquer les suppressions de la Contribution à l'audiovisuel public et de la taxe d'habitation sur la résidence principale ; les Moyens de paiement dématérialisés et l'Evolution des cotisations de taxe foncière dont il a précisé les modalités.

La contribution à l'audiovisuel public

La contribution à l'audiovisuel public est supprimée dès cette année 2022. Reste à savoir si le contribuable est mensualisé ou pas. Pour ceux qui sont mensualisés une partie a effectivement été payée en 2022. Dans ce cas le montant payé a déjà dû être remboursé en septembre, voire octobre, directement sur le compte bancaire. Si ça n'est pas le cas, le remboursement pourra aussi s'exprimer par une diminution du reste à payer de la taxe d'habitation sur la résidence principale. La taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public étant supprimées, les contrats de prélèvement mensuels et à échéance seront automatiquement supprimés.

Pour les professionnels

La Contribution audiovisuel public est déclarée et payée à l'annexe n°3310A à la déclaration de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) en avril de chaque année pour les usagers professionnels relevant du régime normal d'imposition ou non assujettis à la TVA ;

Et à la déclaration annuelle de la TVA pour ceux qui relèvent du régime simplifié d'imposition ou du régime simplifié de l'agriculture.

La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Le dégrèvement d'office de la Taxe d'habitation sur la résidence principale a été mis en place

Ecrit par le 26 juillet 2024

progressivement depuis 2018. 80% des foyers en ont bénéficié en 2020. Depuis 2021 elle bénéficie à tous. Les 20% des foyers -aux revenus conséquents- qui n'en n'ont pas encore bénéficié seront exonérés à 65% puis à 100% en 2023. Il n'y aura plus de paiement de la taxe d'habitation en 2023 cependant attention, elle reste due pour les résidences secondaires.

Les dates importantes

La date limite de paiement de la Taxe foncière est le 15 octobre 2022 et celle de la Taxe d'habitation le 15 novembre 2022. Vous êtes perdus ? Voici le numéro national qui pourra utilement vous aiguiller 0 809 401 401.

Avis d'imposition 2022, quels moyens de paiement ?

Si l'usager a déclaré en 2022 ses revenus perçus au cours de l'année 2021, et s'il a un solde à payer, celui-ci pourra être automatiquement prélevé sur le compte bancaire communiqué à l'administration fiscale. S'il est inférieur ou égal à 300€, il sera prélevé en une fois. S'il est supérieur à 300€ il pourra être prélevé en 4 prélèvements d'égal montant de septembre à décembre 2022.

En l'absence de coordonnées bancaires ou suite à un rejet de prélèvement -clôture du compte ou défaut d'approvisionnement... La somme due pourra être payée sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) ou en espèce, ou chez un buraliste ou un partenaire agréé ou encore par chèque si le montant est inférieur à 300€. Si le montant est supérieur à 300€ le paiement pourra intervenir sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) par smart phone, ou tablette via l'application [impots.gouv](https://impots.gouv.fr).

Comment payer chez le buraliste ?

En se munissant de son avis d'imposition qui comporte un Datamatrix-similaire au QR code-permettant le paiement par carte bancaire ou en numéraire auprès des buralistes agréés par la Française des jeux pour des montants inférieurs ou égaux à 300€. Si les montants sont supérieurs, le Datamatrix permettra un paiement en ligne par smart phone ou tablette. Le contribuable peut également payer ses amendes et dettes de cantine ou de garderie par ce même mode opératoire. En Vaucluse 111 buralistes répartis dans 55 communes proposent ce service. La liste des buralistes agréés est disponible [ici](#).

Evolution sensible des cotisations de taxe foncière de 3,4%

La taxe foncière 2022 se caractérise par une hausse sensible des bases de calcul avec des valeurs cadastrales revalorisées qui tiennent compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2021. La variation à la hausse du coefficient pour 2022 induit une augmentation de 3,4% de la base du calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Afin de compenser la perte pour les communes du produit lié à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale des cotisations de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée avec le taux de 2020 ce qui n'induit aucune augmentation de cotisation.

Ecrit par le 26 juillet 2024



De gauche à droite Michel Laffitte Directeur départemental des Finances publiques, Marie Delorme Inspectrice des Finances publiques en charge de la Communication et des Affaires économiques et Florent Régis Directeur des pôles métiers

Ce qu'ils ont dit

Michel Laffitte, Directeur départemental des Finances Publiques

«L'envoi des taxes d'habitation et foncières entraînent chez nous une augmentation de l'accueil avec 400 personnes par jour qui se présentent dans nos services, notamment à Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon.»

«Le prélèvement à la source a été une révolution. Il est désormais bien mis en place. Le taux de recouvrement sur l'impôt sur le revenu est de plus de 99%, ce qui n'est pas le cas des amendes. Les services des ressources humaines employeurs se sont montrés très réactifs.»

«'GMBI, Gérer mes biens immobiliers' est une avancée extrêmement significative, équivalente au

Ecrit par le 26 juillet 2024

prélèvement à la source en termes de complexité et de modification dans la manière de travailler. Pourquoi cette création ? Pour identifier clairement les résidences principales, secondaires des logements vacants afin de ne taxer que les deux derniers. Il fallait acquérir un répertoire complet de tout ce que les gens pouvaient posséder. Autant que cela se fasse directement auprès des propriétaires. La 2^e justification ? Nous avons complètement réformé les taxes d'urbanisme (permis de construire) au 1^{er} septembre de cette année 2022 qui sont reversées aux collectivités territoriales. On évitait ainsi l'écueil des permis de construire annulés. Désormais le particulier rentre lui-même ses données déclaratives -qui seront vérifiées- superficies, types de matériaux, équipements qui permettront d'asseoir les taxes foncières.»

Florent Régis, Directeur des pôles métiers

«Ce sur quoi je veux insister ? Les impôts ne sont désormais plus payables en numéraire (en dessous de 300€, il faut désormais privilégier le paiement digital. Celui-ci peut se faire via Internet, paiement à échéance et par mensualisation.»

« 'GMBI, Gérer mes biens immobiliers', mis en place depuis le 2 Août 2021, et accessible depuis 'Mon espace sécurisé' sur impot.gouv.fr a déjà dépassé les 2 millions de consultations. Attention cependant la constitution des locaux en termes de pièces et de m2, car elle n'est pas celle habituellement utilisée puisque ces éléments sont réunis à partir des éléments cadastraux et fonciers dont nous disposons.»

Ventoux magazine, dans le secret du brame du cerf

Le N° 54, Automne 2022 de [Ventoux Magazine](#) vient de paraître. Au sommaire ? Les instants magiques où le brame du cerf élaphe retentit annonçant la période de rut. Et aussi un funeste anniversaire, il y a 30 ans, l'inondation de Vaison-la-Romaine.

Vaison-la-Romaine

La ville a été marquée par les inondations du 22 septembre 1992. Retour, il y a 30 ans, sur l'apocalypse où 40 personnes ont perdu la vie, un camping et 80 maisons ont été rayés de la carte. Alors que les témoignages affluent, d'autres préviennent : le dérèglement climatique et l'aménagement du territoire amplifient les phénomènes d'inondation.

On poussera leurs enseignants et les associations à partager, avec les enfants, 'l'école du dehors'. Mission recréer le lien avec la nature, la curiosité pour le miracle du vivant, les clapotis de l'eau, l'odeur de l'humus. C'est en jouant qu'on apprend mieux.

Ecrit par le 26 juillet 2024

On approchera la nature autrement avec Le goût esthétique et écologique d'Alain Drouart, créateur de jardins et paysages avec l'art du Kokedama, une conjugaison de l'art du bonsaï, de l'art floral Japonais et du Nearai.

On s'intéressera aux Micro-Folies lancées par le ministère de la Culture et le Musée de la Villette pour, grâce à des installations numériques reliées à des catalogues d'œuvres offrir une ouverture culturelle aux habitants des villages ruraux. Au programme ? L'accès à des milliers d'œuvres muséales, musicales, photographiques et cinématographiques.

On fera un petit tour dans la forêt du Toulourenc où le débardage du bois de coupe se fait par câble, une première ! Pour cause de terrain escarpé sans cheminement praticable. Une technique peu connue, impressionnante, efficace et surtout non invasive puisqu'elle ne requiert pas de cheminement.

On s'égarera à Beaumont-du-Ventoux où trois carrières ont présidé à la création d'ouvrages d'art de l'antiquité au XXe siècle et pourraient bien être classées. C'est là que jadis, des hommes sous le froid, sous un vent cinglant ou sous un soleil torride extrayaient la pierre à coup de masse, de scie, les mains en sang et les reins brisés. Aujourd'hui ? Il y a les marques de leur labeur, de leurs outils, des passages où résonneraient presque leur pas et un paysage à couper le souffle.

On saura désormais que le Vaucluse accueille 150 pépinières viticoles chez qui naissent les vignes-mères qui porteront les greffons pour un vin 'sur mesure' ou un raisin de table. La technique ? Elle a été mise au point alors que le puceron phylloxera faisait son entrée dans le territoire, en 1850, en même temps que les vignes américaines.

On lira avec attention l'histoire de l'épicerie Jouvaud à Flassan dont l'aventure a commencé en 1895 pour continuer de s'inscrire au fil de la 5^e génération. Et si le petit commerce de proximité n'avait jamais dévié ?

Enfin, on lira avec attention l'agenda, les propositions de randonnées, notamment avec les 1 000 pas en Vaucluse, les recettes du Chef Xavier Mathieu du Phébus qui sublime les produits locaux et nous ouvre sa bibliothèque des saveurs. On se précipite, on s'exécute, et puis on goûte.

On n'oubliera pas de rendre visite au parc des Baronnies Provençales à l'occasion de l'exposition 'Nuit démesurée' si bien décrite par le grand Jean Giono où l'on retrouve La nuit aveugle, la nuit animale, la nuit des hommes et la nuit cosmique, thèmes chers à l'écrivain du monde paysan dont le premier personnage était la nature.

Les infos pratiques

Ventoux magazine. N°54. Automne 2022. Actuellement en kiosque. 5,90€. Dans le détail ? Expo 'La nuit démesurée' au Parc des Baronnies provençales. Dans le secret du brame du cerf. Beaumont-du-Ventoux Le royaume de la pierre de taille. L'épicerie Jouvaud à Flassan depuis 1895. Vaison-la-Romaine les inondations il y a 30 ans, témoignages et prévention. Les rendez-vous de la nature en Vaucluse.

Presse : La Marseillaise de retour en Vaucluse



Après l'arrêt récent du mensuel d'enquête et de satire [Le Ravi](#), le paysage du pluralisme de la presse régionale reprend un peu des couleurs avec le retour de l'actualité vaucloisienne dans les colonnes du quotidien La Marseillaise.

Nos confrères du quotidien [La Marseillaise](#) sont de retour en Vaucluse à partir du 26 septembre. En effet, c'est à partir de lundi prochain que l'actualité départementale et avignonnaise sera à nouveau présente dans les colonnes de ce journal créé en décembre 1943 par des membres de la Résistance. A cette occasion, le média défendant des « valeurs humanistes, de justice sociale, de paix, de liberté et d'émancipation » va consacrer ses deux pages d'ouvertures à ce retour en terre vaucloisienne au sein de

Écrit par le 26 juillet 2024

son édition unique traitant déjà l'information dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

« Une analyse plus poussée sur les luttes sociales. »

Un come-back déjà salué par de nombreux lecteurs dans les colonnes de ce média engagé.

« Avec son retour, nous aurons à nouveau des journalistes qui auront une analyse plus poussée sur les luttes sociales que les autres journaux », explique Frédéric Soula, militant communiste en Avignon dans un article de La Marseillaise consacré à ce retour.

Même constat pour Gilles Fournel, secrétaire du comité régional CGT Paca, pour qui cette présence en Vaucluse « est un point d'appui indéniable pour peser dans les rapports de force et peser dans la bataille des idées ».

« La Marseillaise donne un autre écho, un rayonnement supplémentaire sur le pourquoi du comment à propos des luttes », poursuit le syndicaliste.

Ecrit par le 26 juillet 2024



La Marseillaise du jour, avant son retour en Vaucluse à partir du lundi 26 septembre. © La Marseillaise/DR

« On est absolument ravi que La Marseillaise ait un regain de vitalité très large, précise pour sa part Virginie de Crozé, directrice de la communication et des relations avec le public du Festival d'Avignon. Que le journal puisse aussi penser qu'Avignon est un territoire à couvrir toute l'année, avoir des relations de collaboration et d'information auprès des Avignonnais et, plus largement, du bassin régional c'est quelque chose de très important.

« Il y a besoin de mettre en lumière le sport, les associations, les bénévoles, la culture... Ce sont des gros vecteurs sociaux de diversité », insiste de son côté Amandine Dulon, entraîneuse de tennis à Avignon et

Écrit par le 26 juillet 2024

récemment médaillée de bronze aux championnats du Monde de tennis en équipe de France 40 ans.

« Le retour de La Marseillaise est une très bonne nouvelle. »

Du côté des politiques « Le retour de La Marseillaise est une très bonne nouvelle, se félicite André Castelli, conseiller départemental PCF du Vaucluse. Nous avons été attristés de la fin du journal ici, puisque c'est un journal historique dans le département. Il portait la voix de ce qui faisait la transformation dans la société. Il s'est beaucoup appuyé sur le travail des militants du département. Voir le titre revenir, le renouveau et la renaissance du journal, c'est très positif ! Il faut lui redonner vie dans la sphère populaire, c'est très important. »

Toujours dans les colonnes de notre confrère, Jean-Baptiste Blanc, sénateur et conseiller départemental LR de Vaucluse estime que « la présence de La Marseillaise apportera au débat républicain. Dans mon département, il y a des élus et des militants communistes, c'est une tradition politique, un courant de pensée qui apporte au débat. Le retour de votre journal est positif à cet égard. »

L'aptésienne d'origine Élisabeth Guigou, ancienne ministre de la Justice puis de l'emploi dans le Gouvernement du socialiste Lionel Jospin, s'enthousiasme également pour ce retour : « Le pluralisme de la presse est un trésor à protéger, donc je suis heureuse que La Marseillaise revienne dans le Vaucluse, surtout dans ce département où on a besoin d'avoir plusieurs points de vue. Ce retour est d'autant plus important face à la puissance de l'extrême droite. »

« Un acteur important du débat démocratique et du pluralisme de la presse. »

Pour ce retour, La Marseillaise a dédié deux journalistes, [Florent de Corbier](#) et [Alice Terrier](#), afin de couvrir l'actualité du Vaucluse. Ils ne disposeront pas cependant d'une agence comme c'était le cas jusqu'en 2018, avant que le quotidien ne tire le rideau de ses locaux situés rue Guillaume-Puy à Avignon. Une décision prise suite aux difficultés rencontrées par le journal qui avait alors mis notamment en place un plan de sauvegarde de l'emploi.

La situation s'étant depuis éclaircie, La Marseillaise se veut désormais plus offensif lors de cette rentrée afin d'élargir son audience et ses ressources.

Outre l'actualité vaclusienne, le titre de presse régional va ainsi aussi offrir Zébuline hebdo qui traite l'actualité culturelle, dans son numéro du mercredi 28 septembre. Ensuite, 'La Marseillaise Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse' offrira également son supplément week-end les samedi 1er et dimanche 2 octobre prochains. « Nouvelle maquette, nouvelles idées de sorties, rendez-vous scientifiques, littéraire, culturels, détente, loisirs... Le supplément week-end, détachable, sera un deuxième journal au service de vos envies » explique le média qui rappelle que « par son histoire et ses engagements, hier et

Ecrit par le 26 juillet 2024

aujourd'hui, La Marseillaise est un acteur important du débat démocratique, du pluralisme de la presse et de sa diffusion, indispensables au droit à l'information des citoyens. »

Contacts : Florent de Corbier fdecorbier@lamarseillaise.fr et Alice Terrier aterrier@lamarseillaise.fr
www.lamarseillaise.fr



Les micro-entreprises s'enracinent en Vaucluse et dans le Sud

Ecrit par le 26 juillet 2024



En 10 ans, le nombre de micro-entreprises a augmenté de 176,71% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région se situe au 1er rang des régions françaises pour la part de micro-entrepreneurs dans la population active. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par [Flash](#), agence spécialisée en data, pour le compte de la société de portage salariale [STA-Portage.com](#) à partir des données publiées par l'Urssaf et l'Insee en juillet 2022.

En dépit de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité économique, notamment durant les confinements, la création d'entreprises a battu des records en France en 2020 et 2021. Les micro-entreprises ont le vent en poupe puisqu'avec 641 500 immatriculations en 2021, elles représentent plus de 60% de la totalité des nouvelles entreprises enregistrées l'an passé. Ainsi, au 31 décembre 2021, la France comptait 2 228 497 micro-entrepreneurs. Et pour les 7 premiers mois de l'année, le rythme des créations de micro-entreprises (+367 741) est sensiblement le même que celui constaté en 2021 avec un niveau mensuel moyen de 52 534 nouvelles immatriculations (53 458 en moyenne par mois en 2021). Cependant, d'importantes disparités selon les zones géographiques d'implantation. La proportion de micro-entrepreneurs parmi la population active est en effet beaucoup plus forte dans les régions situées dans la moitié sud de la France et en Île-de-France.

Ainsi à ce jour, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région française pour la part de micro-

Ecrit par le 26 juillet 2024

entrepreneurs dans la population active. Au 31 décembre 2021, elle comptait ainsi 234 707 micro-entreprises pour une population active de 2 224 758 personnes, soit un ratio de 10,55% alors que la moyenne nationale s'élève à 7,2%.

Près de 10% de la population active vaclusienne

Dans le détail, cette part dans la population active se monte à 12,71% (soit 62 249 micro-entreprises) dans les Alpes-Maritimes, 11,16% (51 090 micro-entreprises) dans le Var et 9,89% (24 447 micro-entreprises) en Vaucluse. Arrivent ensuite les départements des Bouches-du-Rhône avec 9,44% de la population active (84 513 micro-entreprises), les Hautes-Alpes avec 9,28% (5 915 micro-entreprises) et les Alpes-de-Haute-Provence avec 9,19% (6 493 micro-entreprises).

L'attrait régional pour les micro-entreprises ne date pas d'hier. En 2011, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritait 84 821 micro-entreprises, soit une hausse de 176,71% en 10 ans. En 2019, avant le début de la crise sanitaire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrait 172 749 micro-entreprises, soit une progression de 35,87% en 3 ans.

Portrait-robot des micro-entrepreneurs

Si le Sud semble être un terreau fertile pour le statut de la micro-entreprise, il faut aussi noter que deux tiers des micro-entrepreneurs n'habitent pas dans une grande ville. Dans ce portrait-robot, on apprend aussi que 40% sont des femmes et que 40,9% de ces créateurs avaient moins de 30 ans en 2021.

Deux secteurs d'activités concentrent plus du tiers des micro-entreprises créées en 2021. Celui des "Activités spécialisées, scientifiques et techniques" regroupe essentiellement des ingénieurs en recherche et développement tandis que celui des "Transports et entreposage" regroupe notamment les activités de transport de personnes (taxis, VTC...) et les livraisons à domicile.

Les Français semblent donc avoir de plus en plus de l'appétence pour la création d'entreprise. En 2016, ils étaient 37% à souhaiter se mettre à leur compte. Six ans plus tard, près de la moitié (48%) expriment cette même volonté. Cette aspiration est notamment très forte chez les 25-34 ans (64%) et parmi les catégories socio-professionnelles supérieures (57%). En 2021,

Parmi les principales motivations qui poussent les Français à créer leur entreprise, quelle que soit sa forme juridique, l'Insee dégage dans une de ses enquêtes les raisons suivantes :

- 62% des créateurs expriment le souhait d'être indépendant,
- 44% indiquent qu'ils sont animés par le goût d'entreprendre et la volonté de relever de nouveaux défis,
- 24% sont motivés par la perspective d'augmenter leurs revenus
- 13% disent avoir choisi ou avoir été contraints de créer leur entreprise parce qu'ils étaient sans emploi.

Quel chiffre d'affaires et quels revenus pour les micro-entrepreneurs ?

Le chiffre d'affaires annuel des micro-entreprises est soumis à des plafonds selon le type d'activité

Ecrit par le 26 juillet 2024

exercée. Le montant de ces plafonds a été doublé en 2018 afin de favoriser la création de micro-entreprises en France.

Ce plafond est de 176 200 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) qui regroupe notamment l'achat et la revente de marchandises, les prestations d'hébergement ou encore la vente de denrées alimentaires à consommer sur place.

Il est de 72 600 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices non commerciaux (BNC) qui concerne les activités libérales. Un chiffre d'affaires nul pendant une période de 24 mois (sous le régime de la déclaration mensuelle) ou 8 trimestres consécutifs (sous le régime de la déclaration trimestrielle) entraîne la perte du statut de micro-entreprise.

De même, le dépassement durant deux années consécutives des seuils de chiffre d'affaires entraîne la radiation de la micro-entreprise, qui doit alors poursuivre ses activités sous une autre forme juridique.

Selon une étude* publiée en janvier 2021, portant sur 2 681 micro-entrepreneurs en activité :

- 29,9% réalisaient moins de 5 000€ de chiffre d'affaires annuel avant Covid,
- 13,4% réalisaient entre 5 000 et 10 000€,
- 20,9% réalisaient entre 10 000 et 20 000€
- 14,9% réalisaient entre 20 000 et 30 000€
- 20,9% réalisaient plus de 30 000€

En 2021, sur les 2,229 millions de micro-entrepreneurs administrativement actifs, 1 287 000 déclaraient un chiffre d'affaires positif au 4e trimestre de l'année, soit 17,8% de plus qu'au 4e trimestre 2020. Le chiffre d'affaires moyen annuel déclaré s'est élevé en 2021 à 18 824€, soit 7,4% de plus qu'en 2020.

Au dernier trimestre 2021, le chiffre d'affaires global généré par le secteur de la micro-entreprise en France a dépassé les 6 milliards d'euros.

Côté revenus, une étude** de l'Insee publiée en mars 2022 a déterminé que le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs s'était élevé à 560€ en 2019. Pour celles et ceux qui cumulent plusieurs activités, en étant par exemple micro-entrepreneur et salarié, le revenu mensuel moyen tiré de la micro-entreprise était de 370€ (mais leur revenu total mensuel s'élevait, du fait de ce cumul, à 2 280€). Les micro-entrepreneurs ne tirant pas de ressources d'autres activités percevaient pour leur part en moyenne 680€ par mois.

Selon les secteurs d'activités, le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs varie fortement. Il était ainsi en 2019 de :

- 380€ dans l'industrie
- 390€ dans le transport et l'entreposage,
- 440€ dans le commerce et l'artisanat commercial
- 500€ dans les services aux particuliers hors santé
- 620€ dans la santé humaine et l'action sociale

Ecrit par le 26 juillet 2024

- 730€ dans les services aux entreprises et services mixtes
- 820€ dans la construction

Pérennité et impact de la crise sanitaire sur les micro-entreprises

Toujours selon l'Insee publiée en septembre 2021, la pérennité à 5 ans des micro-entreprises créées en 2014 était de 33% en 2019 contre 53% pour les entreprises individuelles hors statut d'auto-entrepreneur. Les micro-entreprises les plus pérennes exercent leurs activités dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (45% toujours actifs après 5 ans), les moins dans le secteur du commerce (17%).

L'âge et le sexe des créateurs conditionnent la continuité des micro-entreprises. 29% des auto-entrepreneurs de plus de 50 ans étaient toujours actifs 5 ans après leur immatriculation contre 16% des moins de 30 ans. Une auto-entreprise sur quatre créée par une femme est active économiquement cinq ans après son immatriculation, contre une sur cinq lorsque le créateur est un homme. Un constat qui s'explique en partie par la plus forte présence de femmes à la tête de micro-entreprises exerçant dans des secteurs favorisant la pérennité de leur activité, à l'exemple de la santé humaine et de l'action sociale.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact fort et immédiat sur la situation des micro-entreprises en France. En matière de création tout d'abord puisque les nouvelles immatriculations sont passées de 30 439 en février 2020 à 24 498 en mars 2020 – mois du premier confinement – puis à 18 626 en avril 2020, soit une chute de près de 40% en deux mois. Mais très rapidement, et en dépit d'une situation incertaine, les créations de micro-entreprises ont connu un net regain avec 28 632 immatriculations en mai 2020 et 38 252 en juin 2020.

La mise à l'arrêt de l'économie française a entraîné une sévère baisse du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs. Au premier trimestre 2020, celui-ci a reculé de 12% par rapport au premier trimestre 2019, avant de connaître une régression plus importante encore avec -30% au deuxième trimestre 2020. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de l'hébergement et de la restauration (- 62%), des arts, spectacles et activités créatives (-56%) et du transport/entreposage (-47%). Les activités liées à l'industrie et au commerce ont mieux résisté avec un chiffre d'affaires en baisse de 20% au deuxième trimestre 2020.

Interrogés dans le cadre de l'Observatoire de l'Auto-entrepreneuriat dont les résultats ont été publiés en janvier 2021, 44,8% des auto-entrepreneurs actifs disaient que la crise sanitaire a eu un impact économique "très conséquent" sur leur activité, 38,8% un impact "conséquent" et 16,4% un impact faible.

Mais en dépit de cette conjoncture particulièrement défavorable, le nombre total de micro-entreprises créées en 2020, loin de s'effondrer, a atteint le chiffre record de 548 000 unités (+ 46 000 par rapport à 2019). Une tendance toujours haussière amplement confirmée par les 641 500 micro-entreprises immatriculées en 2021.

La 'grande démission', un pas vers l'auto-entrepreneuriat ?

Mouvement particulièrement fort aux États-Unis où 48 millions de salariés ont quitté volontairement leur

Ecrit par le 26 juillet 2024

emploi en 2021, la “grande démission” touche également les autres pays occidentaux. En France, 470 000 salariés en CDI ont ainsi déposé leur démission au premier trimestre 2022.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce phénomène. Tout d’abord, le fort rebond économique qui a succédé à la crise sanitaire a mis sous tension le marché de l’emploi, ouvrant des opportunités à des salariés en quête d’une nouvelle orientation professionnelle ou de meilleures conditions salariales. Pour nombre de travailleurs, la Covid-19, ses confinements et le développement du télétravail ont profondément modifié le rapport à l’entreprise, et créé de fortes aspirations à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

« S’il est hasardeux pour l’heure de s’avancer en termes chiffrés sur le nombre de démissionnaires qui ont créé ou créeront dans un avenir proche leur micro-entreprise, il y a fort à parier – et la progression constante du nombre de micro-entrepreneurs va dans ce sens – qu’une partie non négligeable d’entre eux sauteront le pas afin de gagner en liberté et en autonomie, tout en s’affranchissant d’un environnement professionnel parfois toxique et de tâches pas toujours intéressantes », explique l’étude.

**Source : Observatoire de l’Auto-entrepreneuriat (Union des Auto-entrepreneurs / Fondation Le Roch-Les Mousquetaires).*

***Source : INSEE, juillet 2021 et mars 2022.*

Rentrée : la CPME 84 s’inquiète pour les entreprises vauclusiennes

Ecrit par le 26 juillet 2024



Période post-Covid, crise énergétique, guerre en Ukraine, envolée du coût des matières premières, pénurie de main d'œuvre, remboursement du PGE, plan Faubourg... A l'occasion de cette rentrée Bernard Vergier, président de la CPME de Vaucluse s'inquiète des difficultés qui s'accumulent pour les entreprises vauclusiennes.

« L'année 2021, puis le premier semestre 2022, ont été marqués par la crise du Covid puis par la reprise de l'économie freinée par des difficultés de recrutement et des pénuries de matières premières sans précédent », constate Bernard Vergier, président de la CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises) à l'occasion de la conférence de presse de rentrée de la première organisation patronale de Vaucluse (900 adhérents directs et 8 000 entreprises représentées via les branches affiliées à la Confédération départementale).

Malgré cela, poursuit-il, la CPME reste plus que jamais mobilisée pour faire entendre haut et fort la voix des PME au cœur d'un contexte incertain : lutte contre l'inflation et les pénuries, indispensables réformes des retraites et de la sphère publique, transitions écologique et numérique. Et pour cela, notre

Ecrit par le 26 juillet 2024

objectif est clair : militer inlassablement pour bâtir un environnement plus favorable aux TPE-PME. »

Flambée des coûts de l'énergie

En premier lieu, la CPME 84 s'alarme des conséquences de la flambée des coûts de l'énergie.

« Nous redoutons cet hiver une cherté de l'énergie qui risque de se coupler à une rareté. Nos chefs d'entreprise s'y préparent et font déjà le maximum pour réduire leur consommation mais nous devons impérativement éviter les coupures ou les délestages même si 59% des entreprises ont déjà réduit leur consommation énergétique. Il est nécessaire, en premier lieu, d'être accompagnés par les énergéticiens qui doivent nous aider à anticiper les difficultés. Les pouvoirs publics devront réactiver les mesures d'activités partielles de longue durée et les fonds de solidarité afin d'éviter des licenciements économiques voire des fermetures d'entreprise.

« Eviter des licenciements économiques voire des fermetures d'entreprise en raison des coûts de l'énergie. »

Bernard Vergier

« Dans un souci de séduction politique et d'un certain dogmatisme écologiste, nos politiques ont voulu croire que l'on pouvait s'en sortir avec le 'tout solaire et éolien', regrette Bernard Vergier. Le résultat est aujourd'hui là, notre forte dépendance énergétique est susceptible de remettre en question la viabilité de nos entreprises les plus énergivores. »

Difficultés de recrutement et inflation

Le président de la CPME 84 s'inquiète des fortes difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises locales.

« Trop d'entreprises peinent à recruter, trop de postes sont vacants sur l'ensemble des secteurs d'activités mettant en difficulté le développement et l'activité de nos structures », constate Bernard Vergier même si « à l'échelle de notre département, les acteurs concernés se sont fortement saisis du sujet et nous pouvons saluer les efforts conjoints de la DEETS, de la Préfecture de Vaucluse, Pôle Emploi, des organisations patronales et branches professionnelles ainsi que l'ensemble des partenaires travaillant sur le sujet. »

« L'apprentissage reste le meilleur dispositif pour insérer nos jeunes dans nos entreprises. »

Pour combler en partie ce manque de main d'œuvre, le président de la CPME de Vaucluse plaide pour que l'apprentissage continue à être soutenu : « Il reste le meilleur dispositif pour insérer nos jeunes dans

Ecrit par le 26 juillet 2024

nos entreprises en leur donnant une formation concrète, en travaillant sur les savoir-être ainsi que sur la valeur 'travail' ».

Et Bernard Vergier de regretter à contrario ceux qui « choisissent encore le chômage de complaisance. Les conditions d'indemnisation de l'assurance chômage doivent être resserrées, avec une incitation plus rapide à reprendre un emploi, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays européens. »

« Il est nécessaire de redonner du pouvoir d'achat à nos collaborateurs »

Concernant l'inflation, même si celle-ci est une des plus faibles d'Europe, la CPME propose de réactiver pour toutes les entreprises la défiscalisation des heures supplémentaires et de plafonner le montant des charges patronales. Concrètement, au-delà de la 35^e heure, un salarié serait payé 25% de plus mais les charges patronales n'augmenteraient pas.

La CPME propose également d'assouplir les dispositifs de participation et d'intéressement ainsi que de permettre plusieurs versements au cours de l'année de la prime Pepa (Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dit aussi 'Prime Macron').

« Il est nécessaire de redonner du pouvoir d'achat à nos collaborateurs », insiste Bernard Vergier.

Mobilité : le plan Faubourgs en ligne de mire

Enfin, le président de la CPME s'alarme des conséquences de [la mise en place du plan Faubourgs à Avignon](#).

« Les embouteillages impactent au quotidien l'ensemble de notre activité économique, touchent les professionnels, leurs collaborateurs, leurs clients et fournisseurs qui ne peuvent se passer de leur véhicule pour exercer leur activité professionnelle, déplore Bernard Vergier. Le commerce de proximité implanté sur le plan faubourgs subit des pertes de chiffres d'affaires jusqu'à -85%, certains d'entre eux ont procédé à des licenciements économiques et cessés leur activité. Dans le même temps, des pics de pollution importants sont régulièrement enregistrés aux heures d'affluence. Les conséquences environnementales nous inquiètent... Les professionnels prioritaires (pompiers, ambulances, services d'ordre) sont aussi touchés et ne peuvent intervenir dans les délais nécessaires, ce qui peut mettre en danger la population concernée. De fortes inquiétudes sont aussi émises par les propriétaires de logement privatifs et professionnels sur les dévaluations immobilières déjà annoncées à court et moyen terme. »

« Notre ville n'a pas le droit de mourir. »

« Tout cela impacte grandement les activités des entreprises d'Avignon et au-delà. Cela touche aussi les populations de la cité des papes mais aussi plus largement celles du Vaucluse, du Gard et des Bouches-

Ecrit par le 26 juillet 2024

du-Rhône. Nous ne sommes pas contre le principe, mais là, on a fait les choses à l'envers. Il aurait fallu d'abord finaliser les travaux de la tranche 2 de la LEO, mettre en place des parkings relais et faire émerger de nouvelles plateformes dédiées aux automobilistes. Là, on est allé trop loin. Notre ville n'a pas le droit de mourir. »



La CPME 84 dénonce les conditions et les conséquences de la mise en place du plan Faubourgs à Avignon.

« Face à la position dogmatique de la municipalité que nous regrettons, je rappelle que la CPME 84 a déposé une requête au Tribunal administratif de Nîmes avec l'association [Adrem](#) à l'encontre de ce plan », conclut Bernard Vergier qui déplore que son organisation soit l'une des seules à se mobiliser sur ce sujet.

Ecrit par le 26 juillet 2024

« En off, les autres acteurs institutionnels sont tous d'accord avec nous mais ils n'osent pas prendre publiquement position. Ils ont peur, pas nous car la CPME 84 est une organisation strictement apolitique dont la l'économie locale et l'emploi sont les seules préoccupations. Nous ne pouvons-nous soustraire de cet enjeu d'intérêt général. »

[A lire aussi : Mobilité, la vision du maire d'Avignon pour son territoire](#)

Samedi 1er octobre on fête les coopératives !

Les salariés coopérateurs de Bio Au Quotidien, magasin Biocoop du Thor, vous convient à la rencontre départementale des coopératives du Vaucluse qui se tiendra le samedi 1er octobre à l'Akwaba à Châteauneuf-de-Gadagne.

Au sein de leurs stands et animations, ces entreprises, qui osent un modèle économique de partage, vous présenteront leurs différentes activités de 14h30 à 18h. Vous pouvez vous y inscrire dès maintenant : [inscription](#)

Aux côtés des coopératives

Il y aura l'Akwaba spécialisé dans les arts du spectacle ; Biocoop au quotidien : commerce de détail de produits biologiques ; Caumino pour les cabanes en bois sur pilotis pour personnes en perte d'autonomie ; l'Agence NetMédia pour la communication digitale ; l'Entrepôt pour des activités de conditionnement ; l'Éveilleur spécialiste des arts du spectacle et de la formation ; Ôkhra l'écomusée de l'ocre ; Provence numérique qui est un centre de ressource du numérique et bien d'autres...

Les infos pratiques

Samedi 1^{er} octobre de 14h30 à 18h. Le Vaucluse fête ses coopératives à l'Akwaba avec une présentation de toutes leurs activités. Animations et ateliers gratuits. 500, Chemin des Matouses à Châteauneuf-de-Gadagne. Inscription dès maintenant [ici](#).

MH

Ecrit par le 26 juillet 2024

C'est maintenant officiel, la flamme olympique passera bien par le Vaucluse



Ce jeudi 8 septembre au siège du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympique (COJOP) Paris 2024 à Saint-Denis (93), Tony Estanguet, son Président, a reçu Dominique Santoni, la Présidente du Département, pour officialiser le passage du relais de la flamme olympique en Vaucluse.

Un parcours à déterminer

Son parcours sur le territoire de Vaucluse peut maintenant débuter avec pour objectifs de faire participer un maximum de vauclusiens et de diffuser dans le monde entier de belles images du département.

Ecrit par le 26 juillet 2024



De gauche à droite Tony Estanguet, Dominique Santoni et Christelle Jablonski-Castanier

Mettre en avant tous les patrimoines de Vaucluse

Pour le Département, cet accueil de l'un des symboles de l'olympisme constituera un moment unique de valorisation des nombreuses richesses du Vaucluse : son histoire, son patrimoine, sa culture, ses terroirs, sa nature, ses talents. Et également un formidable outil de promotion des valeurs universelles portées par l'olympisme et plus largement par le sport.

Une centaine de relayeurs porteront la flamme

Entre 10h et 19h, une centaine de relayeurs porteront la flamme qui parcourra une petite dizaine de sites emblématiques du Vaucluse. Avignon, ville étape, accueillera l'embrasement du chaudron olympique organisé en fin de journée. Des animations seront organisées tout au long du parcours et dans les villes traversées par le relais.

MH

Ecrit par le 26 juillet 2024

